

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2019

AUGMENTER SALAIRE MINIMUM ET SALAIRES PETITES ENTREPRISES - (N° 1610)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Peu

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des affaires économiques »

le mot :

« compétentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.